

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 30 septembre 2026**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis No 09 – 2026 - Demande d'autorisations générales pour la législature 2026-2031**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Diane Sutter, Virginie Burnier et Anne Guisolan, Messieurs Rolf Keller, Christian Scaiola et Jean-Michel Dufour s'est réunie le mercredi 2 septembre 2026 à Rolle (bureaux d'Enjeu).

Mesdames Mery Sylvie, Natacha Jaquier et Marinella Page, membres du Codir, étaient présentes à notre réunion.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 20 août qui nous a également été présenté dans le détail. Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour la transparence des explications reçues.

Préambule

La proposition est d'autoriser le Comité de Direction de plaider et décider les dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes sans devoir passer devant le Conseil intercommunal.

Les compétences financières du Codir ont été fixées à 50'00.- par cas pour la législature 2026-2031, comme cela a été le cas lors des législatures 2021-2026, 2011-2016 et 2016-2021. Notre commission valide ce principe car sur la législature précédente il a fait ses preuves.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission, à l'unanimité, recommande d'accepter, le préavis no 09-2026 et ses conclusions à savoir :

- D'adopter le préavis N°09-2026 Demande d'autorisations générales pour la législature 2026-2031
- D'accorder au Comité de Direction l'autorisation générale de plaider devant tous les Tribunaux et instances de recours, notamment le Juge de Paix, le Tribunal du district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux ainsi que les Prud'hommes, sans limitation de la valeur litigieuse, pour la durée de la législature 2026-2031
- D'autoriser le Comité de Direction à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles, exceptionnelles et urgentes jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille francs) par cas, pour la durée de la législature 2026-2031.

Rolle, le 14 septembre 2026,

Rolf Keller, Président

Anne-Laure Berger

Diane Sutter



Anne Guisolan

Virginie Burnier

Christian Scaiola

Jean-Michel Dufour